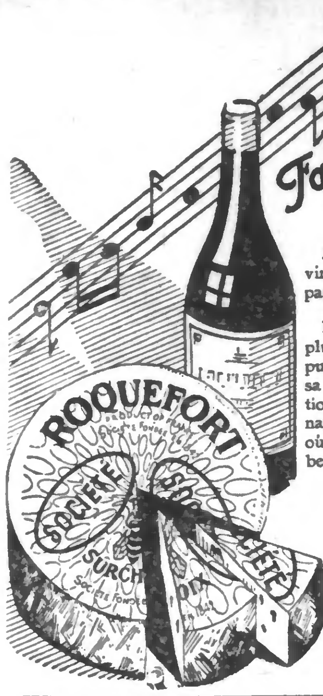

Faites chanter les vins...

Pour goûter toute la valeur d'un vin, il faut le déguster en l'accompagnant d'un peu de Roquefort.

La marque "SOCIÉTÉ" la plus ancienne marque de Roquefort, puisqu'elle fût créée en 1842, doit sa réputation mondiale à la situation privilégiée de ses caves d'affinage et de séjour qui sont celles où la légende place le véritable berceau du Roquefort.

Exigez l'estampille

SOCIÉTÉ

de votre fournisseur

dent à tour de rôle vers les buts adverses et la fin est sifflée sur le résultat de 1 à 0 en faveur de Raismes.

M. Péterins dirigea cette partie à la satisfaction générale.

A Béthune, Stade Béthunois bat Amiens A. C. (M) : 4 à 3

Devant près d'un millier de spectateurs et par une température très douce, le Stade Béthunois a, hier après-midi, battu une excellente équipe de l'Amiens A.C. qu'il recevait au Jardin des Sports.

On n'oserait affirmer que la victoire des Stadistes est imméritée, mais nul de ceux qui assistèrent à la rencontre ne nous contredira, ils triomphèrent d'une équipe bien supérieure à la leur.

Démarquages savants, passes redoublées, feintes, redressements d'attaque, toute la gamme y passa. Quel joli jeu construisirent les Amiénois ! Durant un moment, les Béthunois furent même sérieusement malmenés. Ils se reprirent ensuite, pour finir très fort et enlever de justesse le gain de cette intéressante rencontre.

Les deux équipes s'alignèrent comme suit, à l'appel de M. Charles Bony, président du District d'Artois.

Amiens A.C. — Lefebvre; Leroy et Michel; Blot, Fréville et Braun ; Damay, Gauvin, Lemaire, Diégo et Verhaeghe.

Stade Béthunois. — Bouquet ; Urbaniak et Rousé ; Beznard I, Levast et Vassal ; Garbe, Lecat, Beznard II, Bart et Neuwyaert.

Le début est à peu près égal, avec un petit avantage aux stadistes. C'est Bout qui tente le premier essai sérieux ; Lefebvre arrête et tombe avec la balle qu'il repêche in extremis. Béthune s'octorie deux corners sans résultat. Puis Amiens descend sans succès. Nouvelle attaque amiénoise, l'aile droite botte sur le poteau. Descente du Stade, mal terminée par Neuwyaert, puis corner pour Béthune tiré par Bout. Levast bondit dans le tas et rentre avec la balle dans le but.

Amiens s'anime et va dominer nettement la situation. Bouquet défend farouchement ses buts menacés. Il ne pourra toutefois empêcher l'ailier droit d'égaliser à la faveur d'un corner bien botté. Les Amiénois demeurent à l'attaque et peu avant la mi-temps marquent un second but par Fréville à la suite d'une action bien combinée. Fusillé à bout portant, Bouquet ne pouvait rien.

A la reprise, le Stade se montre plus agressif. Beznard II botte deux fois sur le poteau. Béthune domine légèrement. Cependant, c'est Amiens qui obtient un troisième point par Damey sur une decénie do toute la ligne.

Nullement découragés, les Béthunois forcent l'allure. Bout place un dur shoot que Lefebvre stoppe. Presque aussitôt, Garbe centre loin. Neuwyaert reprend la balle sur la ligne de but et la ramène devant le but. Bout réalise d'un revers. Amiens ne mène plus que par 3 à 2. Le centre-avant stadiste se charge de mettre les équipes à égalité, les défenseurs amiénois croyant à un off-side, avaient marqué un temps d'arrêt.

Une minute après, un centre de Neuwyaert, Garbe, rabattu, tire imparablement.

Il reste à peu près un quart d'heure à jouer. Les Amiénois reprennent le meilleur et, plusieurs fois, sont près d'égaliser, mais toujours Bouquet sauve. Au coup de sifflet final le score n'a pas changé.

Arbitrage impartial et un peu sec des deux côtés. Chez les Amiénois, belle partie du gardien, de Braun et Fréville, mais dans l'ensemble, toute l'équipe, qui pratique un peu bien assis, est à féliciter.

Au Stade, peu d'équipiers firent leur partie habituelle. Bouquet apparut sous un bien joli jour. Avec lui, les trois demis et Willy Beznard sont à citer, encore que le centre avant stadiste n'ait pas eu beaucoup de bonheur avec ses shoots au but, contrairement à son habitude.

F. C. SANTES HAUBOURDIN BAT UNION S. SECLIN PAR 7 A 1

Comme le score l'indique, la partie a constitué pour les santois un excellent entraînement.

Jouant à dix durant tout le match, ils ont dominé largement tandis que les rares échappées seclinoises n'étaient guère dangereuses.

Seclin a sauvé l'honneur grâce à un superflu de fantaisie de Lequien et de Dicksou, lesquels ont, par ailleurs, bien joué.

A Seclin le meilleur fut l'ailier droit.

A Santes, Alphonse Boutte a fait une partie transcendante. De Henry et Broutin se sont partagés les buts.

TENNIS

TOURNOI DE LA TOUSSAINT à PARIS SIMPLE MESSIEURS, QUART DE FINALE

Gougoltz bat De Perc, 6-1 3/6 6-1. Hesty bat Mercellin 6-3 6/4. G. Gérard bat Burth 6-3 6/1. Troncin bat Laumie 7-5 6/3. Mebiin bat Graux 6-2 6/1. Canet bat Tenaille 6-0 6/1.

BOXE

Le gala de l'Académie des Sports de Roubaix

Sur les six combats, le premier 6 r. de 2 m. tint seul jusqu'à la limite, les autres finissant par knock-out ou abandon après quelques jolies bagarres. Et les amateurs furent libérés de bien bonne heure... à la grande joie des dames, naturellement.

La réunion fut présidée par M. Decraene, pouvait-il en être autrement ?... et M. Marcel Morel arbitra les combats avec compétence. Les juges eurent bien peu à faire et trouvèrent leur travail simplifié à l'extrême.

Notons les excellents débuts de Pujo, le crack de Bailleul qui pour son premier combat de four se défit promptement de l'officiel champion du Nord Tricoteaux.

En 6 r. de 2 m. : Mastelinck (Lille) bat Naessens (A.S.R.) aux points.

Très joli combat de deux petits débutants qui promettent beaucoup.

En 10 r. de 2 m. : Jeau Motte (A.S.R.) bat Dufour (Bully-Grenay) par k.-o. au 3e r.

Les deux boxeurs ne pêchent pas par excès de science et se martèlent copieusement la face sans chercher la parade. Au 2e round, le Roubaisien se fâche et ébranle son adversaire qui, au 3e, après une série de crochets, s'écroule pour le compte.

En 10 r. de 2 m. : Gabriel Motte (A.S.R.) bat Millet (Lille) par k.-o. au fer round.

Dénouement extra-rapide. La bagarre se déclenche d'entrée. Millet va au canevas pour le compte de 7, se couvre éperdument, retourne au plancher pour 9, une seconde fois pour 9 et après la troisième, l'arbitre le renvoie sagement dans son coin. Le champion de la Marine est complètement sonné.

En 10 r. de 3 m. : Pujo (Wattrelos) bat Tricoteau (A.S.R.) par k.-o. au 2e round.

A la balance, Tricoteaux accuse 89 kilos et Pujo 85 kilos. Avant le combat, Pottier de l'Amicale des Arts lance un défi au vainqueur.

Les deux adversaires s'observent un instant puis Pujo déclenche l'attaque. Les coups sonnent sec et portent. Pujo perd l'équilibre et s'étale face contre terre. Relevé aussitôt, il paraît désemparé. Il n'en est rien et Tricoteaux s'en aperçoit bientôt en faisant connaissance à son tour avec le plancher. Relevé à l'ultime minute, après un corps à corps forcené il y retourne et n'est sauvé que par le gong. Le second round voit Pujo chercher son adversaire et après une série au corps, le champion du Nord s'écroule pour bien plus que le compte.

La victoire du Wattrelosien est vigoureusement applaudie.

En 10 r. de 2 m. — Vandeleene (A.S.R.) bat Richard (Lille) par abandon au 4e r.

Combat très dur. Vandeleene a l'avantage de la taille et de l'allonge et prend le commandement dès le premier round. Le petit Lillois travaille efficacement dans les clincker, mais se fait chaque fois durement cueillir en sortie. Au 3e round, durement touché, Richard trébuche et la fin arrive sur un beau corps à corps. Après quelques velléités d'attaque du Lillois, Vandeleene place le coup définitif, son adversaire tombe sur les genoux et lève la main en signe d'abandon.

En 6 r. de 2 m. — Gydé Aîné (A.S.R.) bat Wittebolle (Croix) par abandon au 5e round.

Wittebolle prend l'avantage au 1er round et l'accentue encore au second, mais a le tort de tenir. Le « break » de l'arbitre doit retentir trop souvent. Le Croisien domine encore au 3e round, place de durs crochets, mais Gydé commence à se défendre.

Le 4e round est égal, les deux adversaires se touchent durement tour à tour, mais le Croisien perd son assurance. Le début du 5e round voit Gydé encaisser une belle série à la face, puis le Roubaisien réplique, touche durement son adversaire qui flotte. L'arbitre commence à compter Wittebolle k.-o. debout. Le Croisien essaie de reprendre, mais après une nouvelle punition, lève la main, évitant ainsi un knock-out certain.

E. P.

A PARIS LA MATINÉE DU CENTRAL SPORTING CLUB

Le combat principal opposant le Suédois Bergwall au Hongrois Lutz s'est terminé par la victoire de ce dernier, les soigneurs de son adversaire jetant l'éponge au 5e round.

Voici les autres résultats techniques :

8 rounds de 2'. — Medicis aîné bat Peaudecerf, K. O. au 2e round.

Capuanot bat Boivin aux points.

10 rounds de 2'. — Culiat (Italien) bat Salmas aux points ; Casinelli bat Sochet (arrêt de l'arbitre pour blessure au 4e r.) ; Daugreil bat Mouchel, K.O., au 2e round ; Labrosse bat Michels John aux points.

Concours en France. Vérificateur des Poids et Mesures au Maroc. Age 21 à 40 ans. Début envir.

36.000 FRS

Pas de diplôme exigé. Renseignements gratuits par l'École Spéciale d'Administration, 4, rue Férou, Paris-6e. 7004

RUGBY

R.A.O. LILLOIS BAT R.O. COMPIÈGNE PAR 8 POINTS, (1 ESSAI, 2 BUTS SUR COUPS FRANCS) A 3 POINTS (1 BUT SUR COUP FRANC)

D'entrée, les Compiégnois dominent et obtiennent sur faute d'un joueur Lillois un but sur un coup franc en face des poteaux, qui est réussi. Les Lillois s'organisent et attaquent par leurs lignes arrière et Schuler dernier servi, échoue in extremis. A la mi-temps, 3 à 0 en faveur de Compiègne.

La seconde mi-temps sera tout à l'avantage des Racmen qui égalisent à la suite d'un coup franc obtenu et réussi par Carichon. Les lignes arrières lilloises s'ébranlent et Canton s'échappe, transmet à Aquer qui, en collaboration avec Schuhler fait marquer par ce dernier un essai follement applaudi. Les Compiégnois contre attaquent vigoureusement mais les Lillois se défendent à merveille et en particulier Pouderoux se montre très sûr et trouve de belles touches. La fin survint, laissant la victoire aux Lillois.

Toute l'équipe est à féliciter. Une mention particulière à Lauron, Canton, Schuhler, Chazeau, Pouderoux.

I.C. LILLOIS BAT E.A.C. ROUBAIX PAR 2 POINTS A 8

Hier, s'est déroulé, sur le terrain de l'Iris-Club Lillois, à Lambersart, un match amical de rugby qui a opposé les « sang et or » aux ruggers de l'Excelsior Athlétic-Club.

En première mi-temps, les visiteurs ont marqué six points (deux essais non transformés) pendant que les Lillois voyaient toutes leurs attaques échouer devant la défense intraitable des « blanc ».

Après le repos, les Irismen reprirent le dessus et marquèrent deux superbes essais dont un fut transformé.

Cette rencontre a été pour les deux teams un bon galop d'entraînement avant la reprise des championnats.

MATCH AMICAL

A DUNKERQUE UNION RACING DUNKERQUE-MALO BAT RUGBY CLUB AMIÉNOIS

par 38 points (10 essais, 2 buts) à 0

Amiens n'avait déplacé qu'une équipe médiocre, contre laquelle les Dunkerquois n'eurent pas vraiment à s'employer, et qui ni parvint pas à sauver l'honneur, malgré quelques offensives menaçantes, reconnaissons-le.

Partie à vrai dire sans grande histoire. Dès l'entrée Dunkerque s'installe dans les 22 mètres adverses et ouvre par un essai compliqué de but. La ligne de trois-quarts bien lancée, conclut, une seconde, puis une troisième fois. La marque indique 11 à 0.

Mais Amiens réagit vivement et Dunkerque est même obligé de toucher dans ses buts. Effort sans suite, car, un autre essai de Dunkerque donne du 16 à 0 à la mi-temps.

En seconde mi-temps, Amiens réagit encore, mais paraît hors de souffle. Bien que Dunkerque ne joue plus un jeu aussi clair et ouvert, la marque s'augmente de 6 autres essais et la fin arrive sur le résultat de 38 à 0.

Equipe faible à Amiens, malgré de bons éléments. Bonne ligne d'avants à Dunkerque et ligne de trois-quarts trop peu souvent à l'ouvrage à la fin. Arbitrage large de M. Candelon.

LES RENCONTRES DE LA F.F.R.

S.A. Bordelais : 3 — U.A. Libourne : 0.
F.C. Lourdais : 8 — Toulouse O.E.C. : 5.
A.S. Montferrand : 16 — A.S. Béziers : 5.
U.S. Montluçon : 13 — S.C. Montluçon : 0.
N.A.C. Roanne : 12 — C.S. Oyonnax : 0.
U.S. Montauban : 0 — U.S. Cognac : 0
U.A.I. : 14 — P.U.C. : 11.
S.C.U.F. : 9 — E.C. Chalon : 8.
U.S. Bourg-en-Bresse II — U.S. Romans : 0.
S.C. Besançon : 10 — C.S. Vienne : 9.
A.S.F. : 11 — A.S.P.T.T. : 3.
Stade Montois : 22 — S. Bagnerais : 3.
C.A. Brives : 14 — C.S. Albi : 0.
Sél. Lyonnais : 14 — Sél. Parisienne : 6.
Stade Poitevin : 13 — U.S. Ag. Havas : 3.
A.S. Préf. Pol. Paris : 8 — R.C. Alsace : 8.

A L'U.F.R.A. LE TOURNOI DES QUATORZE

S.U. Limoges bat S. Nantais : 16 à 12.
U.S. Narbonne bat S. Bordelais U.C. : 29 à 5.
F.C. Grenoble bat Valence S. : 5 à 3.
S.O. Avignon bat U.S. Perpignan : 8 à 3.
A.S. Carcassonne bat S. Toulousain : 9 à 3.
Section Paloise bat Biarritz Olymp. : 3 à 0.

BLENNORHAGIES : Cap. Diaseptol,20 fr. Ph.Bury,47,r.St-Sauveur,Lille.Anal.urin. 163

ATHLÉTISME

DES RECORDS TOMBENT AU STAD EPERSNING

Le coureur Begeot du C.A.P. s'est attaqué au record des 25 et 30 kilomètres ainsi qu'au record des deux heures.

Voici le détail de ses performances, couronnées de succès :

Les 25 km. couverts en 1 h. 30 36" 1/5 (ancien record 1 h. 30' 40") par Gerault de Reims.

Les 30 km. couverts en 1 h. 52' 22" 3/5 (ancien record par Gerault, en 1 h. 52' 50").

Les deux heures 31 km. 745 m. 70 cm. ont été accomplis contre 31 km. 357 m. précédemment, toujours par Gerault.

JEU DE PAUME

COMITÉ VALENCIENNOIS

Dimanche 8 novembre, à 9 h. 30 au siège, café Modeste, place d'Armes, à Valenciennes, réunion du Comité Valenciennois du jeu de paume.

Ordre du jour : paiement des cotisations; remise des contrats pour vérification (avec photos) ; préparation de l'assemblée générale de la Fédération du 13 décembre.

BASKET-BALL

Le Championnat de France

U.S. ROUBAISIENNE BAT J.S.R. SAINT-AMAND PAR 40 A 13

Par suite d'une décision de la Fédération Française de Basket-ball le match U.S.R.-J.S.R. Saint-Amand fut remis puis rejoué à Saint-Amand hier. Au début du match, l'U.S.R. domine sur toute la ligne. Les arrières sont intraitables, Saint-Amand est débordé mais joue courageusement. Le score est de 19 à 7 en faveur de Roubaix à la mi-temps.

La seconde mi-temps est la réédition de la première. L'U.S.R. ajoute 21 points contre 6 à son score.

L'arbitrage de M. Schirperel a été en tous points excellent

DEMANDE DE MATCHES

Le Foyer Lillois demande matches : Pour son 1a les 6, 13, 20 et 27 décembre ; pour son équipe III, les 15, 29 novembre et 6 décembre ; pour son équipe Juniors, les 22, 29 novembre et 27 décembre ; pour son équipe IV H.C., toute la saison. Écrire, 24, rue Gauthier-de-Châtillon, à Lille.

CYCLISME

LA RÉUNION DU VÉLODROME D'HIVER

Demi-fond derrière motos. — Classement général : 1. Lacquehaye, 3 p. ; 2. Paillard, 4 p. ; 3. Grassin, 5 p. ; 4. Moeller, 6 p.

Individuelle, 5.000 m. — 1. Merceron.

Course de la Médaille. — 1. Diot ; 2. Challot ; 3. 3. Schenberger.

Grand Prix de la Toussaint. — Finale des premiers : 1. Fancheux ; 2. Falke-Hansen, à 1/4 de roue ; 3. Gerardin, à 1 roue.

Course poursuite. — 1. Gros Caillou Sportif ; 2. Vaugirard ; Grenelle Sportif.

Prix Kramer. — 3.000 m. : 1. Falk Hansen; 2 Gerardin, à 10 cm. ; 3. Bergamini, à 10 m. ; 4. Cozens, à 25 m.

Dernier tour en 15" 1/5.

Neige des Cévennes

La Crème préférée des jolies femmes

5f.75 le pot

2f.25 le tube

En vente partout

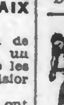

CYCLES ALBER

89, rue Baudricourt, Paris-13e

HOMME .... depuis 245 fr.
DAME .... depuis 270 fr.
COURSE .... depuis 290 fr.
ENFANTS .... depuis 225 fr.

Catal. grat. - Ouvert le dimanche

LE STAYER MANERA BAT A COME UN RECORD DU FRANÇAIS PAILLARD

Le champion Italien stayer Manera a battu tous les records de 10 à 70 km. et le record du Monde de l'heure en couvrant 78 km. 183. Le précédent record appartenait au Français Paillard avec 76 km. 280.

HIPPISME

COURSES A AUTEUIL

PREMIERE COURSE — **Prix Bride Abattue** (24 partants) : 1. Sans Tot (R. Trémeau) g. 59.50 ; pl. 19 — 2. Challenger (C. Dominici) pl. 119.50. — 3. Le Matador (H. Haes) pl. 19.50.

DEUXIEME COURSE. — **Prix Héros XII** (10 partants) : 1. Roquesteron (E. Dumé) g. 14.50 ; pl. 7.50. — 2. Alik (J. Bertini) pl. 14.50. — 3. Corvisart (J. Belmondo) pl. 13.

TROISIEME COURSE. — **Prix Fine** (12 partants) : 1. Dunm Vir (A. Chauffour) g. 38 ; pl. 12. — 2. Mamelnck II (A. Frigoul) pl. 24. — 3. Le Bougnat (J. Teasdale) pl. 9.

QUATRIEME COURSE. — **Prix de l'Anniversaire** (22 partants) : 1. Le Bosphore (E. Gleizes) g. 129 . pl. 38.50. — 2. Ed Hadfar (L. Duffourc) pl. 16. — 3. Belle Bleue II (J. Frigoul) pl. 95.50.

CINQUIEME COURSE. — **Prix Général De Sire** (7 partants) : 1. Annhis II (M. Dodelier) g. 17 ; pl. 8. — 2. Pollywog (M. Magthel) pl. 7.50.

SIXIEME COURSE. — **Prix Ardent II** (16 partants) : 1. Rebentir (R. Trémeau) g. 53.50; pl. 16.50. — 2. Rhésus (D. Lescalle) pl. 17. — 3. Légendairo (C. Maubeurt) pl. 12.

LA CARTE DU COMBATTANT

Les anciens combattants ou mobilisés dans des formations de l'avant auxquels la carte du Combattant a été refusée ou retirée, ne doivent pas considérer ces refus ou retraits comme définitifs. De nouvelles voies de recours leur sont ouvertes.

La commission spéciale qui fonctionne au Ministère de la guerre dresse actuellement la nomenclature des unités ayant droit à la carte. Les conclusions de cette commission vont donc permettre d'accorder la carte à de nombreux postulants auxquels elle a été refusée, et de réintégrer dans leurs droits ceux auxquels elle a été retirée.

Pour permettre aux intéressés de bénéficier de ces nouvelles dispositions, la Fédération Nationale des Anciens Combattants (F.N.A.C.), 50, Chaussée d'Antin, Paris (9e) se charge elle-même de recevoir leurs demandes, de les examiner et de les soumettre aux autorités compétentes.

S'adresser ou écrire — contre timbre pour réponse — à la Fédération Nationale des Anciens Combattants, 50, Chaussée d'Antin, Paris (9e), qui adressera par courrier une demande de certificat provisoire à remplir et à lui retourner.

LE STADE DES FLANDRES

Les souscripteurs en vue de l'édification du Stade des Flandres se sont réunis en assemblée générale samedi au Café Moderne, à Lille.

Le président, M. Cyrille Wachmar, après avoir salué les membres présents, MM. Louis Delepoulle, président des Amis de Lille ; Théodore, conservateur du Musée ; Jules Piesvaux, de Roubaix ; Hubert Desruelles, Chenal, Goubet et autres, a remercié ses collègues du bureau du Comité de leur active collaboration, les vice-présidents Léon Grimonprez, docteur Debeyre ; Georges Petit, le secrétaire Alfred Belière, le trésorier Martin.

Il a ensuite fait un rapide historique de l'œuvre et du noble but qu'elle s'était proposé, rappelant à juste titre le double concours accordé par la ville de Lille d'une part, par une subvention de 25.000 francs, qui avait été allouée pour dix années et, d'autre part, par la décision municipale accordant douze hectares à prendre primitivement dans le secteur de la porte de Gand.

Ayant ensuite rappelé les très nombreuses démarches qu'il a dû faire, tant auprès des ministères intéressés qu'auprès de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, M. Wachmar a fait connaître que la ville de Lille, malgré son très vif désir de tenir ses engagements, avait été dans l'impossibilité jusque maintenant, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, de situer d'une façon précise l'emplacement envisagé.

Actuellement, la ville de Lille ayant compris dans son programme de grands travaux la création d'un vaste stade municipal « ouvert à tous », prenant à son compte le programme du Stade des Flandres, consistant en une éducation physique intensive dans toutes les écoles des deux sexes et ouvrant ses portes largement à toutes les sociétés sportives, de gymnastique et d'éducation physique, à l'homme adulte, à la jeune fille, à la femme, à toute la population lilloise, l'assemblée, à l'unanimité, décide de se solidariser avec le président Wachmar et ses collègues du bureau du Comité du Stade des Flandres, en remettant, en accord avec les intéressés, à la ville de Lille, la totalité des souscriptions recueillies à ce jour. Les souscripteurs, auxquels le bureau du Comité adresse ses vifs remerciements, renouvellent leur confiance au président-fondateur Cyrille Wachmar et à ses collègues et, sur la proposition du vice-président, M. Georges Petit exprime le désir, tout en contribuant aux études préalables de l'édification du stade municipal que deux prix en espèces appelés « Fondation du Stade des Flandres » soient créée chaque année, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles, qui seront attribués aux écoles de la ville qui auront présenté, dans une grande fête scolaire annuelle, les groupes d'écoliers ayant le plus profité de la leçon d'éducation physique. L'assemblée fait confiance à la ville de Lille, à l'administration, au Conseil municipal, au maire, M. Roger Salengro, dont on connaît le dévouement à l'œuvre de l'éducation physique intégrale et d'une meilleure santé générale de tous les citoyens de la cité.

Au cours d'une cérémonie qui sera fixée ultérieurement, le bureau du Comité, en même temps qu'il déposera les fonds recueillis, remettra à la Ville de Lille le superbe drapeau du Stade des Flandres, dû aux dessins du distingué Conservateur des Musées et du Palais des Beaux-Arts et à la générosité de M. Léon Grimonprez.

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Quelques vœux déposés

Nous donnons ci-dessous le texte de 3 vœux déposés au Conseil général par M. Maréchal.

Projet de nouvel impôt sur les pneus. — « Avant la séparation des Chambres, le Gouvernement a déposé un projet de loi, supprimant la plaque fiscale (actuellement de 12 francs par an) sur les bicyclettes, mais établissant en regard un nouvel impôt sur les pneumatiques ».

» Considérant que ce nouvel impôt portera : 1. Sur les enveloppes, à raison de 13 francs par enveloppe, soit : 26 fr. par vélo ; 2. Sur les chambres à air à raison de 5 fr. par chambre à air, soit 10 fr. par vélo.

» Supposons que l'ouvrier use au minimum 2 pneus et 2 chambres à air par année, il paiera : 36 francs au lieu de 12 francs, c'est-à-dire, 3 fois plus.

» Considérant ce projet comme antidémocratique, attendu que la bicyclette n'est pas de nos jours un objet de luxe, mais avant tout un instrument de travail indispensable à nombre d'employés et ouvriers de la ville et des champs.

» Considérant que ce n'est pas au moment où l'industrie des pneumatiques traverse une crise, comme toutes les industries d'ailleurs, qu'il convient de créer une nouvelle taxe onéreuse à tous points de vue et qui rétrécirait encore le marché.

» Qu'en tout état de cause l'impôt, s'il était voté, ne devrait pas s'appliquer aux bicyclettes et motocyclettes, instruments de travail aussi nécessaires que la pioche, la lime, le rabot, le marteau ou la faucille. Dans le cas où l'impôt semblerait difficile à appliquer dans le sens indiqué ci-dessus, la Fédération des groupements commerciaux du Nord, fidèle aux principes de modération fiscale et n'ayant en vue que les intérêts des petits commerçants et modestes travailleurs, qu'elle s'honore de défendre ».

Prélèvement des produits alimentaires. — « Les Syndicats divers de produits alimentaires (revendeurs) estimant que des fuites peuvent se produire du prélèvement par les services de la Répression des Fraudes au contre prélèvement ordonné par M. le Juge d'instruction, non pas par les dits services, mais par des personnes chargées de porter aux inculpés l'ordre de comparaître devant le juge.

» Ces convocations n'étant pas expédiées directement, mais par des personnes attachées à la Commune, feuille volante, les Syndicats sus-mentionnés expriment le vœu : « Que le Juge d'instruction, veuille bien prendre des dispositions, pour que toute convocation à comparaître devant lui, soit adressée sous enveloppe ordinaire, avec avis de réception de l'inculpé ».

Transport des denrées par chemin de fer. — « Les prix de transport sont fixés par un nombre important de barèmes qui varient selon la classification des marchandises.

» Cette classification est établie en général en tenant compte : « 1. De la valeur des objets confiés au transport; 2. des risques d'avaries en cours de route.

» C'est ainsi que certaines marchandises, telles que appareils mécaniques et machines qui, lorsqu'elles sont expédiées « à nue », sont classées dans la 1re série au tarif général et paient le tarif le plus élevé, seront acceptées en 3e série, c'est à dire avec une réduction d'environ 40 % si elles sont emballées en caisses ou dans des cadres les protégeant efficacement.

» Ce système se justifie aisément et devrait être d'une application générale.

» Il n'en est pourtant pas ainsi et il y a lieu de signaler une anomalie véritablement inadmissible.

» C'est ainsi qu'une expédition de 20 tonnes de pommes de terre « en vrac » de Dunkerque à Cavaillon, coûtera au barème spécial : 2.141 fr. 25.

» Si ces pommes de terre sont en « sacs » l'expédition coûtera 2.818 fr. 15.

» D'Hazebrouck à Paris, la même expédition, coûtera « en vrac », 1.285,95 ; « en sacs », 1.530,35.

» Rien ne pouvant expliquer cette différence de prix de transport entre les pommes de terre en vrac et celles en sacs, alors que ces dernières au contraire ne sont exposées qu'à des risques de transport infiniment moindres.

» La Fédération des Groupements Commerciaux du Nord émet le vœu : « Que les pommes de terre en sacs ne soient admises au bénéfice du barème spécial P.V. 2-102, applicable aux pommes de terre en vrac.

Non, n'est-ce pas... Le meilleur moyen est de ne pas croire à de fallacieuses promesses, et à des affirmations fantaisistes au point de vue chimique.

Taky ne promettra jamais de bannir pour toujours les ennuis des poils et duvets superflus, ce qui est scientifiquement impossible.

Taky promet seulement de les enlever en quelques minutes sans irriter la peau, qu'il rend blanche et lisse, sans laisser le moindre point noir, et pénétrant jusqu'à leur racine, de ne les laisser repousser que lentement et faiblement.

Taky, la première crème dépilatoire, en vente en France, est devenue, grâce aux nouvelles découvertes de chimistes spécialisés, une véritable crème de beauté, douce à la peau, de couleur claire, ne séchant pas dans le tube et agréablement parfumée.

Taky est inimitable : c'est ce que vous diront toutes les grandes vedettes de la scène et de l'écran, ainsi que des millions de femmes élégantes du monde entier qui le placent au premier rang comme la plupart des produits de beauté authentiquement français.

En vente dans toutes les bonnes maisons, en crème, en poudre, en eau. Concessionnaire exclusif pour la France : Jean de Parys, 32 bis, Boulevard Haussmann, Paris

Taky est inimitable !

BIBLIOGRAPHIE

LA LAINE

Roman par Pierre Hamp

Il y avait quelque temps que Pierre Hamp nous faisait attendre une nouvelle œuvre dans son admirable série — des romans de l'industrie moderne. Après les parfums, les chemins de fer, après le lin, c'est cette énorme activité groupée autour de **la laine** — nécessaire à la vêture de l'homme — que le grand romancier étudie aujourd'hui.

Et où placerait-il cette étude, sinon dans le Nord de la France, dans cette région de Roubaix-Lille qui est l'une des capitales mondiales de l'industrie qui l'intéresse ? Milieu que Pierre Hamp connaît bien ! Milieu où il a vécu, dont il a pénétré à fond les mœurs..., les habitudes foncières, et l'inconsciente philosophie.

Chaque roman de Pierre Hamp est un microcosme dans lequel viennent s'enclore tous les appels, toutes les joies et toutes les souffrances, toutes les passions, du vaste monde. **La laine** (Flammarion, éditeur, 1 vo. 12 fr.) ne dépare pas la série. Peut-être même est-elle la clef de voûte de l'édifice colossal.

La Revue des Deux Mondes du 1er novembre 1931 publie notamment :

« Le linceul de pourpre » de Hermant ; « Dumping et crise financière des soviets » de Eccard ; « François Guizot et Mme de Gasparin » de Gayot ; « Lettres à Lanre de Gasparin » de François Guizot ; « Stendhal touriste » de J.-L. Vaudoyer ; « Réflexions sur la science » de Richet ; « La Maison des Carmes » de Lenotre ; « Poésies » de A. Delacour ; « La vallée du Niger et le Transsaharien » de Ronme ; « Boilly et le Triomphe de Marat » de Poncheville ; « A Chantilly » de P. Bourget ; « Notes et impressions » de R. Eschilier ; « Revue dramatique » de Donmic ; « Pierre Parie » de Gillet ; « Histoire politique » de René Pinon.

La Revue de France du 1er novembre 1931 publie notamment :

« Le Lac qui rêve » de Lewis ; « La guerre d'Espagne » du général Rossetti ; « Une anglaise entre autres » de Cl. Farrère ; « Entretiens avec Gœthe » de Friedrich Von Muller; « L'Actualité littéraire » de Pierre Auolat ; « Les jeunes français et les banques coloniales » de Philippar ; « La vie courante » de Marcel Prévost ; « Les commentaires. »

T. S. F.

RADIO P.T.T. NORD A LILLE (265 m.). — Lundi 2 novembre à 12 h. 30 : Concert organisé par l'Association de Radiophonie du Nord : La Muette de Portici, ouverture ; Divertissement ; Pantins et poupées : 1. Tout au plaisir (tarentelle) ; 2. Scène du désir (valse lente) ; 3. Divertissement (danse de caractère) ; 4. Allegro final (ensemble); La fille du régiment, fantaisie ; Marche chinoise. — 13 h. 30 : Informations ; cours économiques ; arrivée des navires au port de Dunkerque ; cours des valeurs. — 19 h.: Musique reproduite. — 19 h. 15 : Cours, communiqués, informations. — 19 h. 30 : Musique reproduite ; Marche nuptiale d'une poupée; Tarentelle; François les bas bleus; Berceuse (Gabriel Fauré). — 19 h. 45 : Cours, informations. — 20 h. : Musique reproduite. Vers 21 h. : Tirage des primes. — La Walkyrie, Adieux de Wotan et Incantation du feu ; Peer Gynt, chanson de Solveig ; Requiem (Fauré) ; Introït et Kyrie ; Offertoire, Sanctus ; Pie Jesu ; Agnus Dei ; Libera, In Paradisum ; Le Vaisseau fantôme, ouverture ; Les Erinnyes (Massenet). Prélude, Scène religieuse, Entr'acte, Danse grecque, La troyenne regrettant sa patrie, Final ; Le Roi David ; Miséricorde ô Dieu. De mon cœur jaillit un cantique. Je fus conçu dans le péché ; Agnus Dei (Bizet) ; Rédemption (Franck) ; a) O Salutaris (S. Rousseau) ; b) Pater Noster (Niedermeyer), par M. Balbon ; Christus dans les liens de la mort (Bach).

RADIO-PARIS (1.724 m. 1). — 6 h. 45 et 7 h. 30 : Culture physique. — 7 h. 45 : Musique enregistrée. — 8 h. : informations. — 12 h. 30 : Disques. — 13 h. : Cours de la Bourse. — 13 h. 5 : Disques. — 15 h. 30 : Clôture de la Bourse ; Cours des blés. — 17 h. 55 : Clôture de la Bourse de Londres. — 18 h. : Communiqué agricole. Causerie : « Devons-nous augmenter notre production de blé ? » — 19 h. : Chronique cinématographique : « Les grands disparus du cinéma ». — 19 h. 10 : Chronique littéraire : « Claire » de Jacques Chardonne. — 19 h. 30 : Disques. — 19 h. 45 : Cours commerciaux : La journée économique et sociale. — 19 h. 50 : Causerie sur l'horticulture. — 20 h. : Concert : Sonate pour piano et violon (César Franck). — 20 h. 30 : Résultats sportifs. — 20 h. 40 : Chronique de Mauricet. — 20 h. 45 : Poésies : Dans un cimetière (François Coppée); Ballade de Florentin Prunier (Duhamel) ; La charrue des morts (Francis Yard) ; Etudes symphoniques pour piano (Schumann). — 21 h. 15 : Revue de presse — 21 h. 30 : Poésies : Le cimetière du village (André Dumas) ; Premier novembre (André Dumas) ; Demain dès l'aube (Victor Hugo) ; Quatuor à cordes : Les sept paroles du Christ (Haydn).

TOUR EIFFEL (1.445 m.). — 17 h. 45 : Le journal parlé. — 18 h. 30 : Le magazine. — 19 h. 30 : « Aperçu de la musique pianistique en Europe » : Rigandon (Ravel) ; Impromptu (Fauré) ; Pastorale (Auric) ; Epigramme (G. Migot) ; Mouvement perpétuel (Poulenc) ; Ronde (Roussel). — 20 h. : Concert symphonique : Siegfried-Idill (Wagner) ; Nocturne et valse (Chopin) ; Sérénade (Haydn) ; Chant du soir (Schumann) ; Saint-Saëns) ; Indian Rapsody (Novelty).

TOULOUSE (385 m.) — 18 h. 15 : soli de violon. — 18 h. 45 : Don Juan. — 19 h. : Disques. — 19 h. 45 : Danse. — 20 h. : Brummel. — 20 h. 15 : Orchestre argentin. — 20 h. 30 : Opéra-comique: Chant. — 21 h. 15 : Accordéon. — 21 h. 30 : Mélodie. — 21 h. 45 : Musique militaire. — 22 h. : Orchestre de Biarritz. — 22 h. 45 : Retransmission de Biarritz. — 23 h. : Concert. — 22 h. 30 : Concert.

LONDRES NATIONAL (1.554 m.4).— 19 h. : Musique légère : Trio (Beethoven) ; Trio en un mouvement (O'Neill) ; Wiegenlied; Syncopation (Kraisler). — 13 h. : Musique légère ; Cavalerie légère ; Valse (Cint) ; Ballet égyptien ; Musique de Squire (Baynes) ; Dainty Miss ; Nuits viennoises (arr. Fedman). — 14 h. : Gramophone. — 15 h.45: Sonate en la (Brahms). — 16 h .15 : Musique légère. — 19 h. 30 : Musique de piano de Schumann. — 20 h. : Chants et danses. — 21 h. 40 : Musique de chambre : Sonate en mi (Valentini) : Air des songes (Lilli) ; Rose chérie (Grétry) ; Gavotte chantée (Rameau) ; London Pièces ; Sonate (Ireland). — 22 h. 50 : Musique de danse.

LONDRES RÉGIONAL (356 m.3).— 18 h.30: Marche (Bropby) ; Les joyeux voleurs; Une comédie musicale suédoise (arr. Hall) ; Suite en (Holst) ; Souvenirs musicaux (arr. Tranchart). — 19 h. 45 : Sakuntala ; Nocturne en fa dièse mineur ; Six préludes ; Valse brillante en la bémol (Chopin) ; La tempête; Prélude en ré; Trois pièces chinoises (Chasins) ; L'Or du Rhin. — 21 h. : Music-hall. — 22 h. 35 : Musique de danse.

STUTTGART-MUHLACKER (360 m.) — 17 h. 40, 18 h. 5, 19 h. 15, 19 h. 40 : Francfort. — 21 h. 15 : Vienne.

BRUXELLES (508 m. 5). — 17 h. : Orgue. — 17 h. 45 : Quatre poèmes pour chant (Guy Roparts). — 18 h. : Chansons sans paroles pour piano (Mendelssohn). — 18 h. 15 : Disques. — 20 h. : Concert. — 21 h. : Chants religieux russes ; Pelléas et Mélisandre ; Requiem (G. Fauré).

L'INTOXICATION DE L'ESTOMAC

Les malaises digestifs, en diminuant la valeur nutritive de vos aliments, peuvent provoquer les souffrances intenses et peuvent même occasionner des troubles nerveux de l'organisme. Pour bien digérer, prenez une demi-cuillerée à café ou deux ou trois comprimés de Magnésie Bismurée dans un peu d'eau après vos repas ou lorsque la douleur se fait sentir. La plupart des troubles stomacaux comme les brûlures, lourdeurs, renvois acides, dilatations et indigestions doivent leur origine à un excès d'acidité. La Magnésie Bismurée, par sa composition alcaline, neutralise cet excès, empêche l'intoxication de l'estomac et assure cette parfaite assimilation des aliments de laquelle dépendent une bonne digestion et une bonne santé. En vente dans toutes les pharmacies au prix de fr. 10 et fr. 14,85. Le grand format contenant plus du double est beaucoup plus économique.

FEUILLETON DU 2 NOVEMBRE. — N. 16

LA VIERGE à l'étrange regard

par Olivier DUVERGER

PREMIÈRE PARTIE

Comme à regret, Jacques reconnut l'évidence du raisonnement de son collègue qui poursuivait :

— Pourras-tu encore douter si tu ne la vois pas, demain soir chez mes amis.

— J'avoue que dans ce cas, il me serait difficile de discuter ta logique.

— Mais jusque-là tu conserves une vague espérance en l'innocence de ta bien-aimée !

— Oh ! ma bien-aimée ! ma bien-aimée ! Je l'aime certes mais de là à la dire ma bien-aimée.

Riant, Henri continua :

— Tu ne veux rien admettre ce matin, ni sa culpabilité possible, ni ton amour certain !

Tout en bavardant ils étaient arrivés sur la place du Palais. Ils grimpèrent deux à deux les marches du long escalier d'entrée qui conduit à la salle des pas-perdus, vide et triste en cette matinée dominicale et de là gagnèrent le cabinet d'Henri Gourdon.

Sur son bureau le télégramme, attendait. Il le tendit à Jacques.

— Tiens, le voici. Rends-toi compte. Me suis-je trompé ?

Le jeune homme lut avidement le feuillet jaune qu'il avait reçu dans ses mains : « Il y a mandat d'arrêt en date de ce jour contre Rolande d'Andey pour vol ; grande, blonde, vingt ans, vêtue d'un manteau de zibeline. Télégraphiez arrestation. »

C'était bien le même libellé que celui figurant sur le papier que les policiers de Marseille lui avaient communiqué. La date en était la même à l'existence d'un ordre d'arrestation contre une demoiselle d'Andey. Un seul point restait à établir : l'inconnue du rapide, était-elle bien cette Rolande d'Andey ? Henri, à qui il en faisait la remarque, répondit :

— Nous serons fixés demain soir sûrement. Avant peut-être.

— Que veux-tu dire ?

— Ne comprends-tu pas ?

— Ma foi non.

— Je précise donc. Si elle est arrêtée avant demain soir, nous serons renseignés plus tôt voilà tout.

Dans sa folie amoureuse, Jacques n'avait pas envisagé cette possibilité évidente et probable. N'était-il pas en effet du devoir de son collègue, de transmettre aussitôt à la Sûreté le mandat d'arrêt télégraphique qu'il venait de recevoir avec toutes les indications susceptibles d'amener l'arrestation rapide de celle qui en était l'objet ?

Malgré la douleur qu'il éprouva à cette idée, il reconnut :

— En effet, Henri, peut-être serons-nous renseignés avant demain soir car il est certain que cette demoiselle d'Andey, qui doit être chez les Aiglun, sera arrêtée sous peu.

— Je ne te cache pas qu'il y a beaucoup de chances pour qu'elle le soit aujourd'hui même. Je ne puis pas retarder l'envoi à la police de cette pièce importante. Et malgré le chagrin, passager je l'espère, que cela va te causer je serais obligé d'indiquer son refuge, à la villa des Aiglun, à Cimiez.

— Fais ton devoir Henri. A ta place j'agirai de même.

Et dans un soupir, il ajouta :

— Quelle tristesse d'avoir un cœur si prompt à s'enflammer !

Le jeune substitut s'était assis à son bureau pour rédiger le « soit transmis » à la police avec tous les renseignements nécessaires pour aboutir au plus vite à l'arrestation de Rolande d'Andey.

Quand il eut achevé, il sonna un planton et lui donna l'ordre de porter immédiatement le papier à la Sûreté.

Dès que l'homme se fut retiré, Henri s'approchant de son ami, lui mit les mains sur ses épaules et le regardant bien en face, s'excusa du chagrin qu'il devinait avoir fait grandir dans son cœur.

— Il ne faut pas m'en vouloir, Jacques. Le devoir est chose sacrée, tu le sais.

— Tu me connais — Henri — à ta place t'ai-je déjà dit. J'aurais agi de même.

N'empêche, ajouta-t-il que c'est dur bien dur, quelquefois le devoir !

Pour atténuer l'effet de sa décision Henri supposa :

— Et qui sait, la Rolande de ce mandat d'arrêt n'est peut-être pas celle que tu crois être !

Dans son désir d'adoucir la tristesse de son ami, il oubliait volontairement les arguments si logiques dont il avait quelques instants auparavant soutenu l'idée contraire.

Ils sortirent du Palais au moment où une cavalcade de piqueurs en habits rouges débouchait, en sonnant du cor de la rue de la Préfecture, s'arrêtant sur la place, en face de la caserne Rusca.

Un héraut d'armes, après avoir d'un geste manifiquement pompeux salué l'attroupement des badauds qui s'était instantanément formé autour d'eux, déplia un long parchemin et d'une voix forte, lança aux oreilles des curieux accourus, la proclamation de Carnaval Sire de la folie à ses fidèles sujets. Il conviait les habitants de Nice comme aussi les nobles « Etrangers » au Corso de l'après-midi comme à la redoute du soir. Il engageait jeunes et vieux à oublier les tracas quotidiens pour ne songer qu'à la joie la plus folle en vantant la grâce et le charme des masques jolis et attirants de mystère.

Jacques, qui n'avait jamais assisté à ce curieux spectacle, le regardait étonné, écoutant avec un demi-sourire les folies débitées par le chevalier du Sire Carnaval.

Henri, blasé sur ces détails de fêtes qu'il revoyait annuellement, surveillait son camarade du coin de l'œil s'amusant de son étonnement.

Quand l'homme eut achevé sa pompeuse lecture, il conseilla :

— N'a-t-il pas raison, dis-moi, de conseiller la joie de l'heure présente et l'oubli des tristesses du jour ce sage serviteur du Sire Carnaval ! Allons Jacques, oublie ton ennui. Tu le dois, tu le peux d'autant plus facilement que le mal dont tu souffres ne peut être bien grave. Il est bien trop récent pour cela !

— J'essaierai, je te le promets Henri, et je souhaite d'y parvenir.

— Voilà une bonne parole. Sur elle, allons déjeuner.

CHAPITRE VI

JOURNÉE DE CARNAVAL

A Cimiez, dans un coin béni du ciel, tant le charme de la nature y semble infini, une coquette villa se dresse au milieu d'un luxurieux jardin. Le souffle doux d'une brise légère faisait trembler les fleurs épanouies aux rayons d'un soleil brillant. L'ombre des Oliviers frémissait sous la tendre caresse du vent descendant d'un ciel bleu, merveilleusement bleu. Des plantes rares dans des corbeilles de bois provençales, étaient alignées heureuses de vivre le long d'une allée pavée de larges pierres rosées, conduisant des escaliers de la villa « Colette » aux deux marches d'entrée d'une pergola fleurie de roses merveilleuses.

Jambes pendantes sur la balustrade de la tonnelle en fleurs, deux jeunes filles, assises à demi, échangeaient leurs confidences.

Elles étaient toutes deux, très belles sur le front de l'une, la plus grande, à la peau fine et blanche, tremblait l'or chatoyant de boucles blondes.

L'autre, plus petite fixait sur sa compagne le regard interrogateur de deux grands yeux noirs, aussi sombres que ses épais cheveux soyeux et fins qui tremblotaient ébouriffés sur un front gracieux.

— M'en veux-tu encore, Rolande, d'avoir invité ces jeunes gens à dîner demain soir ?

— Je le devrai, Colette, car ce n'est pas bien de ta part de favoriser une rencontre que j'ai tout fait pour éviter.

— Il te déplait donc tant, l'ami de M. Gourdon ?

— Je n'ai pas dit ça Colette.

— Alors pourquoi ton entêtement à la fuir ?

— Parce que je me sens au contraire, attirée vers lui, par une sympathie dont le charme, nouveau pour moi, m'effraye un peu, je l'avoue.

— S'il en est ainsi, pourquoi tes efforts pour échapper à sa présence. Tu devrais, me semble-t-il, être heureuse du hasard qui l'a jeté sur ton chemin, au cours de ton voyage.

— Je serais heureuse si je n'avais pas peur !

— Peur ! de qui avoir peur !

— De mon cœur, tout simplement.

— Tu ne vas pas, pourtant, me faire croire qu'il te déplairait de lui plaire puisque toi-même tu le trouves charmant.

— Il ne me déplairait pas de lui plaire si j'étais sûre qu'il n'a pas recherché, la simple et banale aventure, le flirt indifférent avec la voyageuse solitaire que j'étais et que je reste pour lui.

— Un flirt est toujours amusant même dans son indifférence.

— Je ne l'admets pas ainsi.

— Oh ! je sais. Mademoiselle a des principes, Mademoiselle fait du sentiment, Mademoiselle a le cœur trop tendre pour jouer au petit jeu d'innocentes idylles.

— Tu me connais, Colette. Tu sais que je suis faite ainsi. Oui j'ai le cœur trop sensible pour m'aventurer à la légère. Je ne suis pas de celles qui le prêtent et le reprennent, leur flirt évanoui. Le jour où je disposerai de lui, je ne le prêterai pas — je le donnerai et ne le reprendrai plus. Aussi, suis-je prudente. Plutôt que de m'abandonner au charme d'une tendre sympathie qui je le sais deviendrait vite de l'amour, j'aime mieux attendre la certitude d'une réciproque absolue.

— Qui te dit que M. Delorme, dans la cour qu'il s'est efforcé de te faire, et que tu n'as guère encouragé m'as-tu dit, n'est pas sincère.